

Commune de **SAINT-LARY SOULAN**
Secteur de St-LARY

Carte d'aptitude des sols à l'assainissement non collectif

3 - Aptitude des sols à l'assainissement non collectif

Savoir Concevoir Conseiller Communiquer
SAFL au capital de 510 100 F
RCS : Montauban B 402 637 193
SIRET : 402 637 193 0010
APE : 742 C

Certificat de qualification professionnelle
opqibi
N°00101438

Ingénierie Infrastructure
A431, A432
A112, A113,
A123, A130
CS11

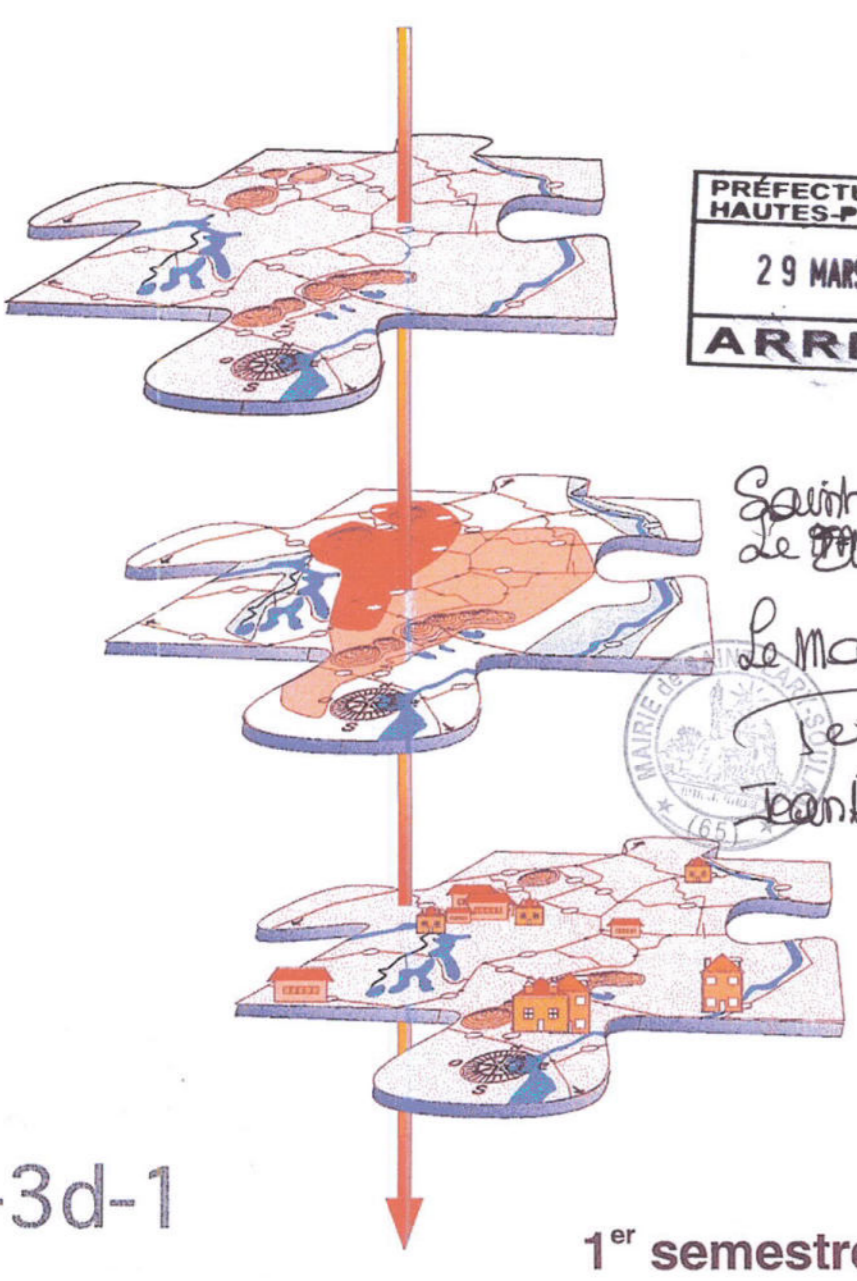
Environnement
ENV204, ENV 205
ENV 401, ENV 405
ENV 406, ENV 407
ENV 408, ENV 409

Siège social :
1, rue Dieudonné-Costes
Beausoleil
82000 MONTAUBAN
Tél : 05 63 03 34 42
Fax : 05 63 03 34 56

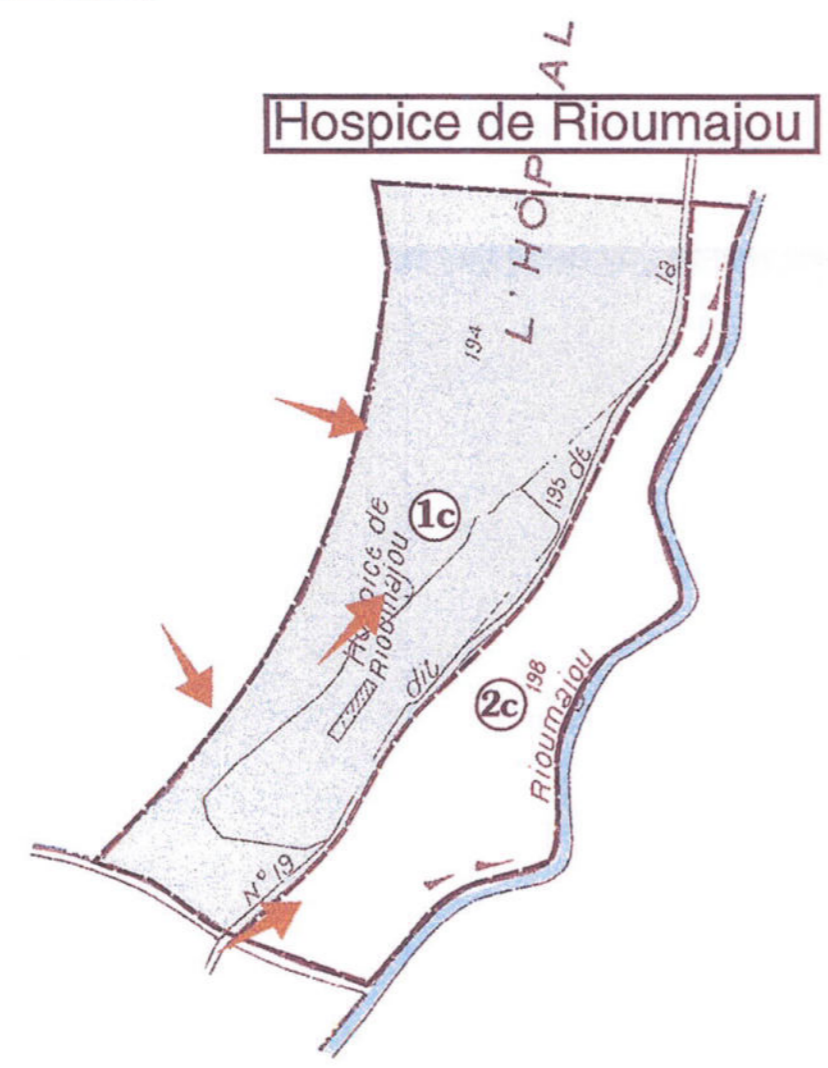
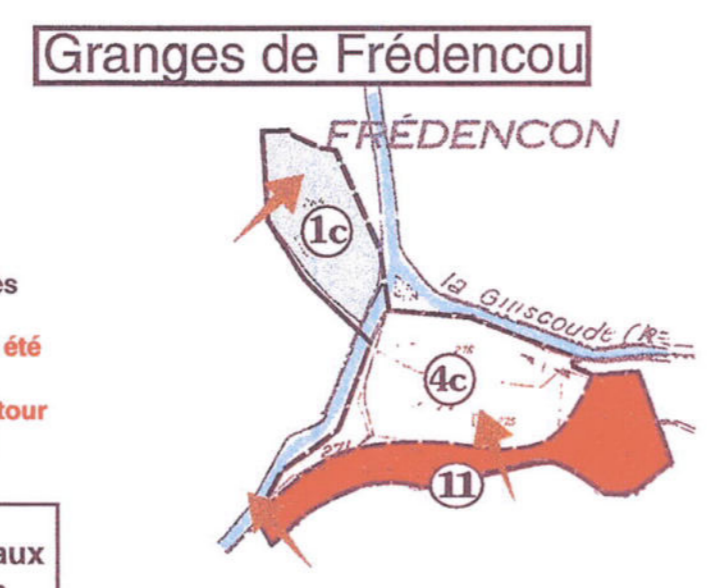
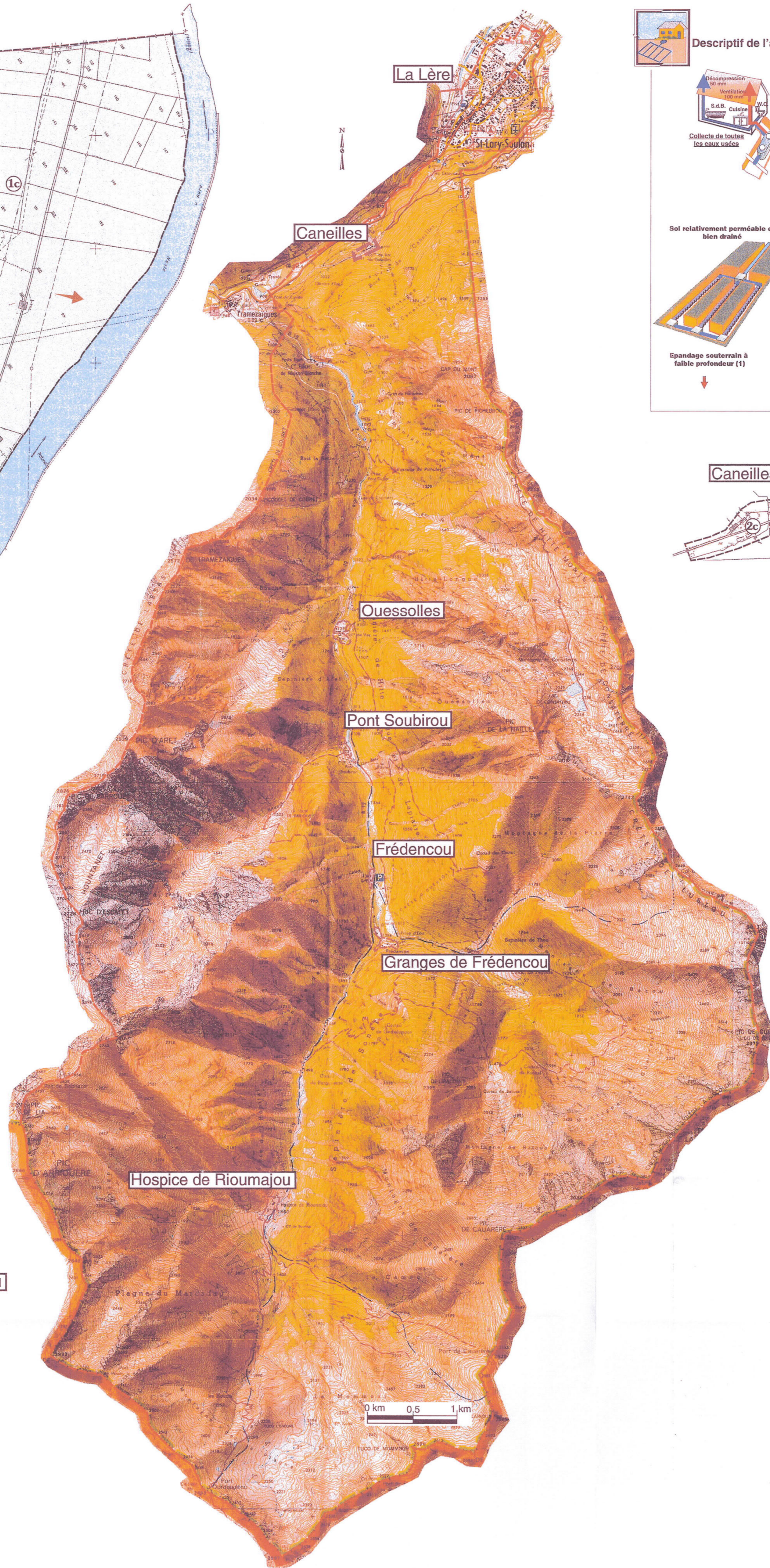
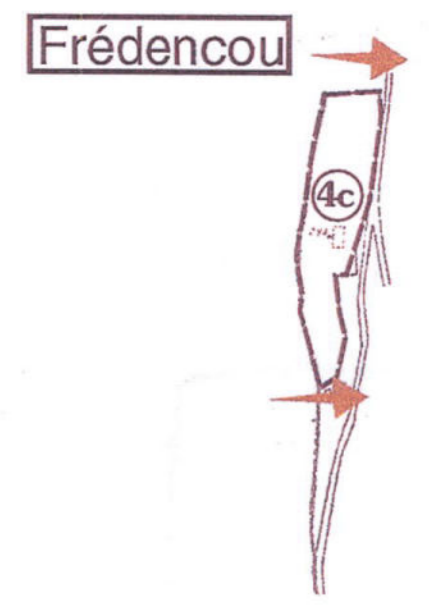
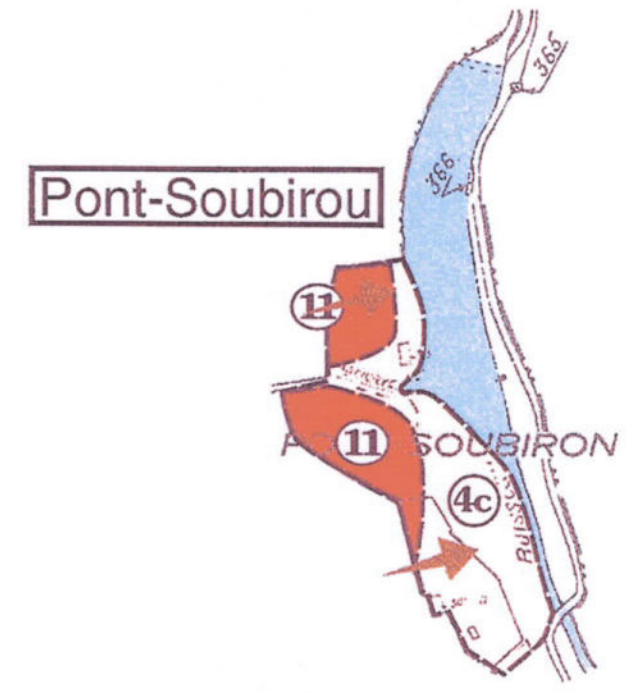
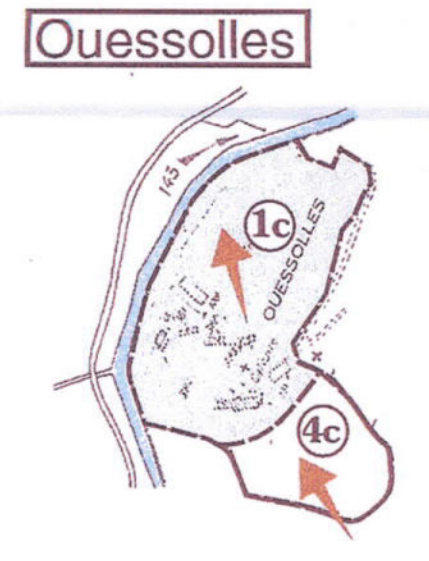
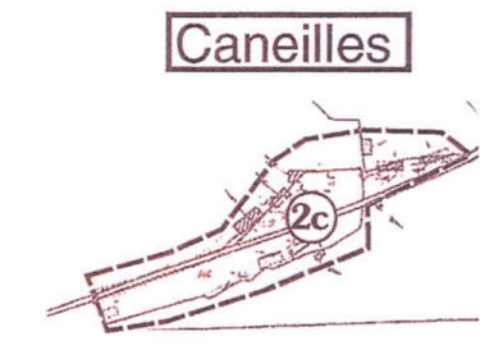
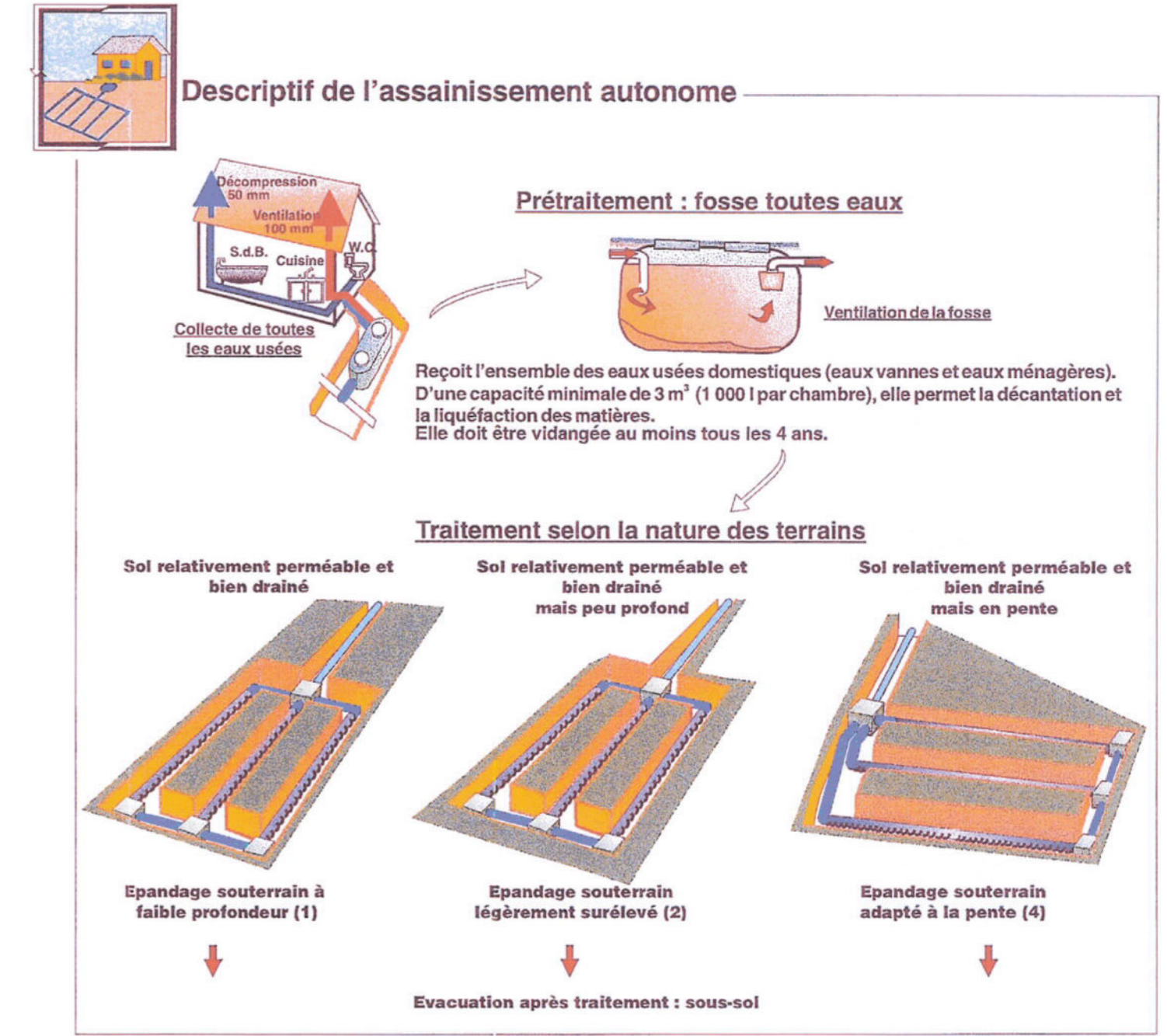
Agence Provençale :
22, lotissement les Oliviers
13102 SIMIANE
Tél : 04 42 22 70 79
Fax : 04 42 22 78 69

Courrier Internet :
AGE.ENVIRONNEMENT
@wanadoo.fr
Site Internet : <http://age.fr>

PRÉFECTURE DES HAUTES-PYRÉNÉES
29 MARS 2016
ARRIVÉE



Saint-Lary Soulan de 29 mars 2016
La Maire
Banlieue N°12



Dispositifs autonomes préconisés
La carte d'aptitude des sols à l'assainissement autonome définit des secteurs vraisemblablement homogènes, d'après les sondages pédologiques réalisés. Elle n'offre cependant pas une précision à la parcelle car les variations géologiques ponctuelles n'ont pas forcément été mises à jour. Une confirmation sur site est donc préférable dans le cas de la mise en place des dispositifs 6 et 11 et implique un retour à la parcelle au moment de la délivrance du certificat d'urbanisme ou au plus tard, lors de la délivrance du permis de construire.

Aptitude des sols à l'assainissement autonome	N°	Dispositifs adaptés	Description et choix de la fiche devant accompagner le permis de construire	Evacuation des eaux après épuration
Très favorable	1c	Epanchage souterrain à faible profondeur	Les sols sont perméables et profonds. Ils peuvent assurer l'épuration et l'infiltration des eaux. Avant de remettre la fiche 1 au particulier, il conviendra de ne conserver que la ligne adéquate (c) dans le tableau des dimensions de tranchées.	Infiltration dans le sol
Favorable	2c	Epanchage souterrain légèrement surélevé	Les sols sont perméables mais peu profonds. Ils peuvent cependant assurer l'épuration et l'infiltration des eaux. Avant de remettre la fiche 2 au particulier, il conviendra de ne conserver que les lignes adéquates (c) dans le tableau des dimensions de tranchées.	
	4c	Epanchage souterrain adapté à la pente	Les sols sont perméables mais légèrement pentés. Ils peuvent cependant assurer l'épuration et l'infiltration des eaux. Avant de remettre la fiche 4 au particulier, il conviendra de ne conserver que les lignes adéquates (c) dans le tableau des dimensions de tranchées.	
Défavorable	11	Aucun dispositif d'assainissement autonome n'est adapté. Sauf aménagements particuliers, l'assainissement autonome classique est impossible sur ces parcelles. Les seules possibilités envisagées pour les maisons existantes, lorsqu'une solution d'assainissement collectif n'est pas envisageable, sont : l'acquisition d'une parcelle où l'assainissement autonome est possible, ou la réalisation d'un terrassement en respectant les normes de stabilité et de structure, ou d'une fosse étanche (solution impérative si aucun rejet vers le milieu naturel n'est possible). Etant donné les difficultés rencontrées pour la mise en place de dispositifs autonomes, il est conseillé de limiter la construction sur ces secteurs ou de les desservir par un réseau collectif.		